

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	18 janvier 2013	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 67 Présents : 63 Votants : 64	ARRIVÉE
Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013		

**Séance du 28 janvier 2013**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY  
 Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE  
 Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE  
 Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS  
 Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON  
 Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU  
 Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID  
 Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI  
 Monsieur Jean-Claude GRELARDON  
 Madame Eliette ITALIANO  
 Madame Régine PONCHON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** adhésion au service « mission temporaire » du Centre de Gestion de l'Yonne

**OBJET** : adhésion au service « mission temporaire » du Centre de Gestion de l'Yonne

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, article 25 autorisant les CDG à offrir le service « missions temporaires »,

**Considérant** la composition de ce service d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés pour les filières :

- Administrative
- Technique
- Animation
- Médico-sociale
- Sportive,

**Considérant** le remboursement intégral au Centre de Gestion de l'Yonne de la rémunération des agents remplaçants (traitement de base, supplément familial de traitement, heures supplémentaires -*les frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel seront remboursés à partir du 18<sup>ème</sup> kilomètre aller-*, heures complémentaires etc.) et éventuellement les indemnités accessoires (frais de déplacement, tickets-restaurant qui compensent les frais de repas si les horaires permettent l'ouverture des droits, quote-part des congés annuels...) augmentées des charges patronales. Le complément de l'indemnité journalière de maladie restera à la charge de la collectivité d'accueil.

**Considérant** que la rémunération est fixée sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale correspondant à la grille de rémunération dans les cadres d'emplois :

- Des adjoints techniques pour la filière technique,
- Des adjoints d'animation pour la filière animation,
- Des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la filière médico-sociale,
- Des opérateurs des activités physiques et sportives pour la filière sportive,
- Des adjoints administratifs pour la filière administrative (pour une intervention en dehors du secrétariat de mairie en milieu rural),

et ce, sur proposition de l'Autorité Territoriale ayant recours au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion, avec éventuelle application de tout ou partie des avantages localement mis en place et relatifs aux autorisations d'absence, aux congés de formation, au régime indemnitaire.

**Considérant** que sur ce remboursement, seront calculés des frais de gestion à hauteur de :

- 6 % du montant total susmentionné pour les collectivités affiliées
- 10 % du montant total susmentionné pour les collectivités non affiliées

**Considérant** l'intérêt que représente l'adhésion à ce service pour assurer le remplacement ou le renfort ponctuel du personnel territorial, pour un besoin occasionnel ou saisonnier,

**Vu** la convention de mise à disposition proposée,

**Vu** l'exposé du Président,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

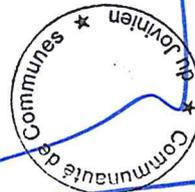
**autorise** l'adhésion à compter du 29 janvier 2013 au service missions temporaires  
du Centre de Gestion de l'Yonne,

**approuve** les termes de la convention de mise à disposition pour le Centre de  
Gestion de l'Yonne,

**autorise** le Président ou son délégué à signer la convention dès lors que cela sera  
nécessaire,

**dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de  
Communes du Jovinien.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Préfecture : **08 FEV. 2013**

date de publication : **08 FEV. 2013**



